

YEŞİM SAĞLAM :

Cette réunion est enregistrée.

Bonjour, bon après-midi, bonsoir à tous. Bienvenue à l'appel du groupe de travail des politiques consolidés d'At-Large aujourd'hui mercredi 3 mai 2023 à 13 h UTC.

Nous n'allons pas faire d'appel étant donné le nombre important de participants et pour gagner un peu de temps. Toutefois, les participants, que ce soit sur Zoom ou par téléphone, seront dûment notés après cet appel. Nous avons reçu les excuses de Sivasubramanian Muthusamy, de Mouloud Khelif, d'Olivier Crépin-Leblond, de Judith Hellerstein et d'Alberto Soto.

Du côté du personnel, nous avons Heidi Ullrich, Chantelle Doerksen et moi-même, Yeşim Saglam, et je vais m'occuper de la gestion de cet appel.

Nous avons l'interprétation en espagnol et en français pour cet appel. Nos interprètes d'espagnol sont Lilian et Paula et nos interprètes de français sont Jacques et Aurélie.

Avant de commencer, dernier rappel, sachez que nous avons la transcription en temps réel. Je partage avec vous le lien sur le

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

---

chat de Zoom. Et tout dernier rappel, veuillez indiquer votre nom avant d'intervenir, non seulement pour la transcription, mais aussi pour que les interprètes puissent vous identifier.

Sur ce, je vous cède la parole, Hadia. C'est à vous.

HADIA EL MINIAWI :

Merci beaucoup, Yeşim, et merci à tous de nous avoir rejoints pour cet appel du CPWG. Tout d'abord, voyons l'ordre du jour.

On va commencer avec la révision des points d'action ; ensuite, mise à jour des groupes de travail et des petites équipes ; ensuite, mise à jour des commentaires politiques ; ensuite, renouvellement proposé pour l'accord de registre pour .net, une présentation que vont faire Michael Palage et Bill Jouris ainsi qu'une discussion qui va s'ensuivre ; ensuite, mise à jour de l'équipe SubPro avec Cheryl, Justine et Jonathan qui vont nous faire cette présentation ; ensuite, mise à jour ICANN77 ; et points divers.

Je ne vois pas de mains levées. S'il n'y a pas de suggestions de modifications, l'ordre du jour est donc adopté en l'état.

Passons à l'examen des points d'action. Il semble qu'ils soient tous finalisés, merci beaucoup. Revenons à l'ordre du jour, s'il vous plaît.

---

Tout d'abord, on va commencer par le PDP sur la révision de la politique de transfert avec Steinar et Daniel. Nous avons cinq minutes allouées à cette mise à jour. Je ne sais pas qui va commencer. Steinar, vous êtes prêt ?

STEINAR GRØTTERØD : Oui, je suis prêt. En fait, je pense que j'aurai peut-être besoin de plus longtemps que cinq minutes.

En effet, je l'ai indiqué sur la liste de diffusion, il y a un travail que nous devons faire en raison des résultats du travail et des propositions de la petite équipe de la GNSO par rapport à un processus lorsqu'il y a litige avant de passer à une politique à proprement parler de résolution de différends en cas de transfert. Je l'ai sur la liste de diffusion avec la rédaction du texte fait par la petite équipe. Notre travail consiste à faire une hypothèse ou une déclaration pour voir si on veut que cela soit inclus en tant que politique dans la politique de transfert de titulaire de nom de domaine ou s'il faudrait que cela prenne la forme d'orientations informelles qui ne doivent pas être forcément appliquées par les bureaux d'enregistrement.

La politique de résolution de litiges de transfert est assez longue et le bureau d'enregistrement gagnant ou perdant passe devant un panel et ensuite se lance dans un processus beaucoup plus détaillé et coûteux. Étant donné que la plupart de la résolution

---

des différends est directement gérée entre le bureau d'enregistrement perdant et le gagnant entre eux directement, il n'y a pas de processus formel, mais peut-être qu'il faudrait une étape supplémentaire, à savoir que si l'un des bureaux d'enregistrement n'est pas d'accord sur la rédaction ou autre, alors ce genre de processus et ce genre de cas n'a pas réellement été défini avant que la petite équipe ne s'y attelle.

Ma vision des choses est la suivante. La proposition de la petite équipe devrait être vue comme une version allégée de la politique de règlement de litiges de transfert, puisque ceci réduirait les coûts aussi puisqu'il ne faudrait pas mettre en place un panel, etc., ce qui réduirait les coûts. Enfin, peut-être que c'est la meilleure porte d'entrée pour que les titulaires de nom de domaine puissent essayer d'entamer une résolution de différends.

Ma proposition là-dessus est la suivante : que l'on recommande que ce soit une condition politique, c'est-à-dire que ce soit ajouté à la politique de transfert de manière formelle et qu'il y ait une étape préalable avant le nom qu'on lui donnera de politique de résolution de litiges.

Étant donné que toutes les parties prenantes doivent donner leur réponse aux groupes de travail avant le lundi 8 mai, vous voyez que les délais sont très courts, ma proposition est que tout

---

un chacun lise le texte tel qu'il est et fasse des commentaires sur le Google Doc que j'ai copié sur le chat. Il s'agit du Google Doc de la GNSO version At-Large. J'attends vos retours là-dessus et si je n'ai pas suffisamment de réactions ou de commentaires, on ne pourra pas en faire une condition politique.

Voilà la situation. Je ne sais pas si quelqu'un veut intervenir.

HADIA EL MINIAWI :

Steinar, je ne vois pas de mains levées.

Peut-être que je pourrais vous demander qui soutient le fait d'avoir des orientations informelles. Quelle serait la différence entre une orientation formelle et une orientation informelle ?

STEINAR GRØTTERØD :

En fait, une politique formelle serait plus claire dans ce sens où elle donnerait des ordres plus directs. Mais cela retire également certaines étapes techniques qui ne nous semblent pas nécessaires dans une politique.

Mais l'aspect formel, c'est que s'il y a litige, ce genre de PDP allégé devrait être finalisé avant qu'on passe à la version dure avec le panel, etc. Et d'après les discussions qu'on a eues hier au groupe de travail, on voit qu'il n'y a pas de consensus parmi les bureaux d'enregistrement qui sont en quelque sorte en faveur de cette politique mais qui ne veulent pas qu'on crée une autre

---

politique supplémentaire, d'où l'intérêt que toutes les parties prenantes puissent réagir. Je souhaite donc prendre la température un petit peu de la salle pour voir quelle est votre opinion là-dessus. J'espère avoir répondu à votre question, Hadia.

HADIA EL MINIAWI : Oui, tout à fait, merci beaucoup, très clair.

Je vois qu'Alan a la main levée. Alan, allez-y.

ALAN GREENBERG : Merci. Très brièvement.

Je viens d'écouter ce qu'a dit Steinar, je n'ai pas encore lu le document, mais j'ai l'impression que ce qu'il propose est non seulement raisonnable, mais c'est également la bonne voie à suivre. Il reste à lire le document, mais a priori j'aurais tendance à soutenir ce qu'il dit.

STEINAR GRØTTERØD : Merci Alan. Je vais de nouveau poster ce document pour que d'ici la fin de la semaine j'aie l'avis de tout le monde.

---

ALAN GREENBERG : Merci pour ceux d'entre nous qui n'ont pas suffisamment prêté attention.

STEINAR GRØTTERØD : Y a-t-il d'autres commentaires ou demandes d'intervention ?

HADIA EL MINIAWI : Je ne vois pas d'autres mains levées. Peut-être qu'on peut poster le lien sur le chat. Et merci.

Passons à présent à notre présentation suivante de l'EPDP sur les noms de domaines internationalisés. Aujourd'hui, nous avons Justine qui va nous faire une présentation et Satish aussi. Je ne sais pas qui va présenter.

SATISH BABU : Bonjour Hadia. En fait, nous allons faire cette présentation ensemble.

Pour le prochain appel du CPWG, nous aurons la possibilité de partager davantage d'informations. Je vais vous présenter les huit premières diapos et Justine les diapos suivantes. Je ne me rappelle plus combien il y en a en tout.

Aperçu et calendrier du processus de commentaires publics. Cet EPDP se concentre sur les politiques de gestion des variantes. On va vous rappeler ce que sont les variantes, j'espère que vous

---

vous en souvenez, mais on va vous le rappeler quand même. Structure du rapport initial. Ensuite, les sections, catégories, annexes, etc. Ensuite, on va voir les quatre principes sous-jacents, y compris les sections 4.1, 4.2 et 4.3.

Ce qu'on essaie de faire ici, Justine, Hadia, Abdulkarim et moi, étant donné qu'on avait très peu de temps, c'est d'essayer de présenter toutes les recommandations, mais peut-être qu'on n'a pas suffisamment de temps pour entrer dans le détail de toutes ces recommandations. On va passer rapidement sur plusieurs recommandations.

Nous avons regroupé en fait ces différentes règles et ces différents points. Il y en a qui sont très complexes et très difficiles à résumer. Nous avons quatre membres. Nous avons deux équipes de deux personnes qui couvrent tous ces appels. Avec Justine, aujourd'hui, nous allons présenter cela au CPWG. Cela dépend des heures également auxquelles se tiennent ces CWPG. Nous aurons des présentations lors des quatre prochaines réunions du CPWG et nous espérons recevoir des points de vue de votre part.

Tout d'abord, nous avons les commentaires publics qui vont être du 25 avril au 5 juin 2023. D'ici le 5 juin, nous devons terminer notre travail. Nous avons un rapport initial qui est disponible avec ce lien que vous voyez à l'écran. Ceci couvre des

---

questions de politique à un niveau général. Cela a un impact sur les prochaines étapes qui seront nécessaires.

Il y a deux phases et on ne voulait pas attendre la prochaine phase pour qu'il n'y ait pas de retard par rapport à la prochaine série de gTLD. Il y a 68 recommandations préliminaires ou PR. Nous avons également des lignes directrices de mise en œuvre. Nous avons fait la présentation sur tout cela avec un calendrier que vous voyez, donc consultation auprès du CPWG. Vous voyez toutes les présentations avec la première aujourd'hui et quatre qui suivront tout le mois de mai. Passons à la diapo suivante.

Pour résumer un petit peu en ce qui concerne les étiquettes et ces variantes d'étiquettes, elles sont considérées comme étant équivalentes, les mêmes, pour les communautés linguistiques respectives. Par exemple pour le chinois, vous avez deux types d'écriture et vous avez des variantes. Dans ces cas de figure, il y a une équivalence et c'est la communauté linguistique qui l'indique.

L'idée, c'est que ces étiquettes sont considérées comme étant les mêmes. Dans certains cas, ce peut être plus négatif. Comme vous pouvez le voir sur la droite, il y a des questions de sécurité également qui se posent. C'est identique mais là, ce n'est pas la même étiquette parce qu'il y a l'écriture latine et l'écriture cyrillique. Sur la gauche, vous avez le chinois et l'arabe. Vous

---

avez l'écriture traditionnelle et l'écriture simplifiée au niveau chinois et vous avez l'ourdou qui utilise le script arabe. Il y a donc beaucoup de points qui se posent en raison de la sécurité, de la stabilité, de la résilience de l'Internet qui doivent être nos priorités.

La structure de ce rapport initial, des généralités. L'équipe de l'EPDP a décidé de diviser ces questions en deux phases pour qu'il n'y ait pas de retard pour la prochaine série. C'est pour cela que nous avons la première phase qui va être gérée. Il va y avoir une période de commentaires publics auprès de l'organisation ICANN. Tout cela va faire partie de la phase 1 avec le rapport initial disponible pour les commentaires publics comme nous l'avons indiqué.

Notre équipe EPDP continue à travailler sur ces points qui sont principalement des variantes de noms de domaine internationalisés au second niveau. La plupart des recommandations du rapport initial de la phase 1 sont pertinentes pour le processus de demande et de dossier ainsi que pour les registres, opérateurs de registre et bureaux d'enregistrement. Mais il y en a plusieurs qui ont un impact sur les utilisateurs finaux.

Nous avons, pour les utilisateurs finaux, quelques points que nous allons soulever. Quant à la structure du rapport, il y a un

---

résumé exécutif qui existe suivi par l'approche de l'équipe de l'EPDP ainsi qu'un glossaire. Le glossaire a été conçu pour les nouveaux utilisateurs et il n'est pas très technique. Le rapport à la suite du glossaire regroupe ces diverses recommandations et lignes directrices pour une meilleure orientation sous 10 catégories et cela montre bien les différences entre le travail de l'EPDP sur les variantes et le travail qui a été fait, le ccEPDP4. C'est la différence entre la GNSO et la ccNSO. Chaque étiquette doit avoir un rapport avec un territoire géographique pour la ccNSO. Cela ne s'applique pas à la GNSO, mais le Conseil d'Administration a demandé qu'il y ait une communication entre les deux groupes, entre la ccNSO et la GNSO, pour que l'on travaille sur les différences qui existent et qu'il y ait une communication. Nous avançons.

Il s'agit là de la classification des recommandations, comment elles sont regroupées : source unique de la zone racine et de ces étiquettes, même [inaudible] d'identité, soumission des dossiers de demande, point de vue administratif, [inaudible] initial, ensuite révision de la similarité entre les chaînes, processus d'objection, contentieux au niveau d'une chaîne, critères contractuels, délégations et retraits, différentes étiquettes et enfin les questions sur la charte sans recommandations préliminaires. Il s'agit là des annexes de A à G. Là, il y a une évolution de l'EPDP. Et une nouvelle fois, il y a eu une charge de

---

travail importante, il y avait parfois beaucoup de variantes qui existaient. L'annexe B, c'est l'équipe de la charte de l'EPDP.

Nous avons ensuite les réponses aux questions de la phase 1, des questions d'ordre général, l'effectif de l'équipe de l'EPDP. Il y a également un diagramme qui existe pour la rédaction de l'EPDP et ceci indique quels sont les points qui sont véritablement touchés par l'EPDP au niveau de la communauté et ainsi de suite.

Il y a quatre principes sous-jacents. Lorsque nous avons commencé le travail de l'EPDP, avant, il n'y avait pas beaucoup de travail fait pour énumérer toutes ces variantes. Ce qui est très clair, c'est que l'unique source est la zone racine et les règles de génération d'étiquettes pour la zone racine. Cela a commencé avec les communautés linguistiques, tout le travail qui a été effectué.

Enfin, nous avons un outil très utile. Il faut bien comprendre le concept des variantes au niveau primaire. Les outils peuvent générer diverses variantes. Ensuite, des questions se posent. Est-ce que ces variantes peuvent être allouées? Nous avons une forte intégrité des jeux. Il faut qu'il y ait un travail qui soit fait par la communauté, mais c'est au niveau primaire que la plupart du travail se fait.

---

Ceci, c'est ce que nous allons observer pour l'intégrité des différents jeux, donc l'étiquette primaire et les étiquettes variantes qui doivent être bloquées ou non qui peuvent poser un problème par rapport à l'étiquette primaire. C'est là où la communauté linguistique joue son rôle essentiel par rapport aux confusions qui sont possibles entre les différentes étiquettes.

Il y a une gestion qui est faite par ces opérateurs de registre. Il y a des questions juridiques qui se posent, il y a des questions opérationnelles. Il y a au niveau de l'intégrité du jeu d'étiquettes le rapport entre l'étiquette primaire et ces variantes. Et le rapport qui existe entre les variantes est l'étiquette primaire. Ces variantes sont liées à cette étiquette primaire.

Une approche conservatrice, un principe de précaution qui est très intéressant et important dans le développement des politiques de gTLD, cela permet de limiter les problèmes de sécurité potentiels, les risques pour la stabilité associés avec la délégation des étiquettes variantes.

Je vais m'arrêter ici.

JUSTINE CHEW :

Merci beaucoup.

Comme cela a été dit, il est très important de garder à l'esprit ces quatre points parce que c'est ce qui a informé notre travail. Nous

---

allons revenir à ces concepts, à ces principes sous-jacents constamment et je crois que vous allez mieux comprendre la logique qu'il y a derrière tout cela tandis que nous avançons dans la présentation. Je ne vais pas passer beaucoup de temps là-dessus. Vous l'avez déjà vu, donc revenons un peu en arrière.

Vous connaissez déjà ce diagramme avec cet outil pour la génération des règles d'étiquette en ce qui concerne la zone racine. C'est un outil qui est basé sur la participation de la communauté avec des comités linguistiques qui travaillent à tous ces scripts dans des panels qui travaillent ensemble lorsqu'il y a plusieurs langues qui, par exemple, pourraient affecter un panel. Par exemple, il y a un panel pour l'écriture latine qui est utilisée pour de nombreuses langues. C'est la même chose pour le script arabe qui est utilisé par non seulement la communauté linguistique arabe mais l'ourdou également par exemple. Nous avons des combinaisons de scripts qui sont utilisés par de nombreuses langues et communautés linguistiques. Nous avons par exemple deux différents scripts qui vont être utilisés, Satish nous l'a expliqué, vous pouvez avoir l'anglais et le cyrillique parfois. Lorsqu'on les observe, les lettres semblent être les mêmes mais elles ne le sont pas – c'est l'exemple qui a été donné. Je crois que vous connaissez déjà cela et nous allons passer à la diapo suivante.

---

Ceci montre bien comment ces règles de génération d'étiquettes de la zone racine représentent la source unique. C'est un exemple de ce qui ressort de ces règles de génération d'étiquettes. Si vous mettez un original, une étiquette primaire ou originale, c'est ce que nous avons expliqué, vous avez une étiquette primaire qui est indiquée et vous avez ensuite le jeu de toutes les différentes variantes qui existent. Vous avez la valeur qui est indiquée, vous avez les différentes étiquettes. Vous avez cet exemple qui vous est donné avec une étiquette primaire. Il y a plus de 24 variantes qui existent là – c'est un exemple pour l'écriture arabe. C'est un exemple, mais cela montre bien à quel point vous avez diverses dispositions valides pouvant être allouées ou bloquées en rouge.

En général, lorsque ceci peut être alloué, il peut y avoir une délégation qui va être effectuée pour le TLD par exemple qui a demandé l'utilisation de cette variante. Lorsque c'est bloqué, ce n'est pas disponible pour délégation. On essaie de simplifier un peu les choses. Et comme Satish l'a indiqué, là, vous utilisez comme source unique la RZ-LGR avec l'utilisation de cet outil dont nous avons parlé, .1, .2.

Vous voyez au premier niveau comment cela peut être effectué. Cela peut permettre au premier niveau d'avoir divers types d'allocations et cela est en vue de la prochaine série de gTLD. C'est une manière viable de travailler avec les communautés

---

linguistiques. Ceci existe depuis de nombreuses années, depuis plus de 10 ans. Ce semble être le seul outil qui nous est disponible pour déterminer ces différents ensembles. Nous allons adopter cet outil comme étant la source pour déterminer cela.

Comme on l'a dit, étant donné que tout cela dépend de la primaire, une fois que vous utilisez la variante primaire, vous pouvez ensuite utiliser différentes étiquettes utilisées comme variantes primaires, donc ceci crée un ensemble d'étiquettes. Il est très important d'identifier quelle est la variante primaire dans cet ensemble. Logiquement, on ne peut pas demander une étiquette allouable sans avoir une étiquette primaire, c'est assez simple. Là, cela ne prête pas à controverse. Je continue d'avancer. Diapo suivante, s'il vous plaît.

C'est là que nous avons identifié où entrent en jeu ces principes. Pour la PR 2.1, une combinaison de ces trois principes que vous voyez à l'écran, à savoir comme on l'a dit, l'outil RZ-LRG est utilisé pour déterminer les étiquettes de domaine de premier niveau et l'intégrité de ce principe. Ensuite, lorsqu'on a cette étiquette primaire, on peut demander les variantes de cette étiquette primaire. C'est le principe qui est appliqué. Lorsqu'on applique ce principe, on a dans le contexte des opérateurs existants de gTLD les opérateurs qui gèrent les gTLD IDN chinois et arabes de la série de 2012. Et les opérateurs en particulier de

---

gTLD chinois tiennent beaucoup à eux par rapport aux opérateurs de gTLD IDN existants de la série de 2012. Quels que soient les ensembles de variantes qui soient déterminés pour leurs gTLD IDN, il faut qu'ils soient adaptés à eux et il faut qu'ils puissent demander ceux qui sont allouables pour la prochaine série ou quand ils le souhaiteront.

Satish, je vais vous demander de regarder le chat s'il vous plaît, de regarder s'il y a des mains levées ou des questions sur le chat.

Donc 2.1, c'est assez clair. Pas de problème ici. J'avance. On va essayer de couvrir un tiers de ces nombreuses PR.

Les sept diapos suivantes, on les a regroupées parce qu'il s'agit du processus de candidature, toutes les questions liées au frais. Et pour certaines de ces PR, il n'y a pas d'impact direct sur l'utilisateur final. Mais il est important de comprendre les recommandations en soi ; peut-être qu'il y a certaines choses qu'on n'avait pas détectées ou vues avant. Et si vous pensez qu'on devrait faire quelque chose par rapport à certaines de ces choses, surtout, dites-le-nous. Si vous pensez que ce qui est fait n'est pas suffisant, il faut absolument nous l'indiquer.

Satish a dit qu'on a le processus, processus de candidature, etc., et ce que nous avons fait à l'équipe EPDP, c'est d'examiner tout le cycle de ce processus et on a essayé de voir si on pouvait couvrir une partie de ce processus afin de voir si on pourrait

---

avoir des séries séparées pour les variantes, des séries pour que les opérateurs de registre des variantes existantes puissent avoir leurs propres séries et pour qu'ils puissent aussi demander ces variantes à l'avenir.

Mais après avoir examiné tout le cycle de processus, de candidature et autres, on est finalement arrivé à la conclusion que ce n'est pas quelque chose de viable d'organiser des séries séparées, parce que d'un point de vue opérationnel, cela ne fait pas sens. Il y a plein de choses qui ne s'appliquent pas directement aux variantes et il y a des choses ensuite qui s'appliquent uniquement aux variantes et aux variantes primaires ; donc on ne peut pas diviser les choses ici. On ne peut pas dire qu'on pourrait avoir des processus ou des séries séparés pour ces variantes.

Ensuite, il y a trop de processus qui ont été couverts par les recommandations des SubPro. Et finalement, PR 3.2 et 3.3, si on les examine ensemble, ce qu'elles nous disent, c'est que tout le monde, tous les opérateurs de registre actuels ou futurs, ne peut demander que des variantes allouables pendant la période de candidature. Mais on a fait une exception avec la PR 3.15 et il s'agit d'une exception unique. D'ailleurs, je vous parlais des opérateurs de registre de gTLD IDN chinois et arabes qui attendent depuis longtemps leurs variantes, donc c'est une exception unique qui s'appliquent à eux qui stipule que juste

---

après la prochaine série de candidatures, les candidatures de gTLD IDN pour les étiquettes de variantes allouables seront prioritaires.

JONATHAN ZUCK :

Oui Justine, effectivement, j'ai levé la main. Il y a beaucoup d'informations. Excusez-moi si vous y avez déjà répondu, mais comment est-ce qu'on détermine si quelque chose est allouable ou bloqué? Parce que j'ai l'impression sur le chat que Bill demande ce qui se passe si la variante primaire change. Pourquoi est-ce que quelqu'un ne pourrait pas allouer quelque chose qui figure sur la liste des variantes bloquées?

JUSTINE CHEW :

En fait, on ne sait pas ce que les candidats ou opérateurs de registre vont utiliser. Ceci vient dans une PR par la suite. Mais comme je l'ai dit, le RZ-LGR, c'est un outil qui permet à tous les membres de la communauté de consigner leurs conditions d'un point de vue linguistique.

Moi, je ne suis pas experte linguistique, peut-être que Bill pourrait essayer de mieux expliquer les choses parce qu'il faisait partie du panel latin, mais la communauté linguistique a une série de règles qui lui permettent de définir différentes conditions. Ces règles sont formulées par l'intermédiaire du RZ-

---

LGR. Chaque communauté a sa propre LGR et à son tour, la LGR est évaluée par un panel d'intégration et les LGR fusionnent toutes en un seul outil, la RZ-LGR. Cela donne lieu à des LGR de différents scripts qui comprennent toutes les conditions linguistiques d'une communauté donnée.

JONATHAN ZUCK : Peut-être que j'aurais dû poser la question avant, mais en fait, l'idée d'avoir des choses bloquées et que vous pouvez allouer, ceci me semble bizarre parce que si c'est bloqué, vous ne pouvez pas l'allouer.

JUSTINE CHEW : Bloquer veut dire plusieurs choses. Bloquer peut vouloir dire en raison des valeurs de disposition pour une étiquette en particulier que vous avez plusieurs caractères. Donc, l'étiquette de la variante pourrait être une réorganisation de ces caractères.

Une explication de blocage, c'est que lorsque vous réorganisez ces caractères, ils ne donnent pas forcément lieu à un mot ou à un nom facilement lisible, donc il peut être bloqué. C'est une explication potentielle de bloquer.

Bill, je vois que vous avez levé la main. Vous voulez nous aider ?

---

**BILL JOURIS :** Déterminer ce qui est allouable ou bloqué dans un script particulier, tout cela dépend des règles de génération d'étiquettes. Mais si quelqu'un, dans un script, remarque que quelqu'un dans un autre script fait quelque chose de très similaire, par exemple pour préciser les choses, allouable par rapport à bloqué, un exemple très simple, il y a un mot allemand [inaudible] et en allemand, le double « S » est remplacé par le « SZ » en allemand. Si vous avez déjà enregistré quelque chose avec le « SZ », alors avec les deux « S », c'est allouable. Mais si vous avez enregistré quelque chose avec le deux « S », alors le « SZ » est bloqué. D'une certaine manière c'est arbitraire, mais c'est une décision qui a été prise.

Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question.

**JONATHAN ZUCK :** Oui. Ce qui me surprend un peu, c'est le respect arbitraire ici, parce que si on transpose ceci en caractères latins, c'est comme si quelqu'un avait écrit son nom en caractères. Mais je ne comprends pas pourquoi il faut forcément bloquer quelque chose.

**BILL JOURIS :** C'est bloqué parce que si vous avez une variante qui n'est pas bloquée et que d'autres personnes viennent et veulent

---

enregistrer icann.org et remplacer le « i » du début par une autre lettre, si c'est une variante, alors il peut le faire. Mais si ce n'est pas une variante, il peut l'enregistrer même s'il n'y a pas de lien avec l'ICANN.

JONATHAN ZUCK : Oui mais pourquoi je peux bloquer cela par rapport à la variante primaire ?

BILL JOURIS : Cela a un impact sur l'aspect général.

JONATHAN ZUCK : Je ne veux pas prendre trop de temps.

JUSTINE CHEW : Je crois que vous pensez surtout en termes de l'écriture latine. Cela dépend véritablement des langues et des scripts qui sont utilisés, des types d'écritures.

JONATHAN ZUCK : Vous avez peut-être raison, mais le fait que de cela a un impact sur ce qui est allouable, je trouve que ceci a l'air un petit peu arbitraire dans toutes les langues, en fait. Mais oui, je connais comme exemple le cyrillique. Mais je ne veux pas prendre trop

---

de temps, je sais que vous avez beaucoup à couvrir, mais j'apprécie beaucoup en tout cas ces informations.

Alan, rapidement.

ALAN GREENBERG : Je voulais répondre à Jonathan.

La réponse principale, c'est oui, tout ne fait pas sens. Mais dans ce cas, vous avez raison. Vous pouvez enregistrer des erreurs typographiques, mais en fait c'est le même caractère. Cela dépend d'où vous vivez. Les panels, véritablement, jouent un rôle important et doivent prendre des décisions sur ce qui fait le plus de sens et ils essaient de protéger les utilisateurs. Mais parfois, ils peuvent aussi faire des erreurs.

JUSTINE CHEW : Très bien. Je vois qu'il y a des questions dans le chat. Je ne sais pas si on peut gérer tout cela.

HADIA EL MINIAWI : Il ne nous reste pas beaucoup de temps. Je sais que vous avez beaucoup de diapos, donc peut-être que vous pourriez prendre les questions du chat plus tard.

---

JUSTINE CHEW :                      Combien de temps me reste-t-il ?

HADIA EL MINIAWI :                Vous n'avez qu'une minute environ. Peut-être qu'on aura quelques minutes supplémentaires possiblement, mais essayez de conclure.

JUSTINE CHEW :                      Je poursuis. J'ai couvert environ douze diapos. Passons à la treizième sur le processus de demande. Là, vous avez ces principes de conservatisme, cette approche de précaution qui va s'appliquer. La base pour décrire ceci et ces affectations, c'est que vous avez le serveur racine qui ne se préoccupe pas de ce qui est primaire ou pas. Tout ce que vous introduisez est primaire dans le serveur racine. C'est un TLD. Le serveur racine voit tout comme étant un TLD. Mais nous avons vu qu'il y a ces différences linguistiques et c'est comme cela que les utilisateurs finaux comprennent ces langues et c'est pour cela que nous devons introduire des variantes et des étiquettes et qu'il y a des règles de génération d'étiquettes.

Donc, on doit trouver une manière d'indiquer au serveur racine comment gérer et s'assurer que ce TLD est connecté à ce TLD. On ne peut pas le faire dans le DNS en tant que tel ; on doit utiliser des registres. Les coûts doivent être pris en compte. Si

---

vous acceptez avec primaire une variante, ceci doit être la même chose. Plus vous introduisez de variantes dans cet ensemble – il peut y en avoir 20, 24 comme on l’a vu avec l’exemple en langue arabe –, plus vous introduisez de variantes dans la racine, plus vous allez compliquer les choses, ce travail du serveur racine va être plus complexe. D’un point de vue assez conservateur, prudent, on ne doit pas introduire trop de variantes. On doit donc limiter le nombre de variantes par rapport au point primaire. C’est l’approche conservatrice.

Pour le développement des gTLD, pour qu’il n’y ait pas de problèmes de sécurité éventuels, de risque à la stabilité de la zone racine, on a pensé à des mesures pour s’assurer que la sécurité des utilisateurs finaux soit respectée. Vous vous rappelez que nous avons ces éléments qui prêtent à confusion parce qu’ils peuvent vouloir dire la même chose pour les utilisateurs finaux dans une communauté linguistique. On ne veut donc pas en introduire trop à la fois. Ces aspects de sécurité et de sûreté sont absolument essentiels. Il y a des points de vue commerciaux qui rentrent en ligne de compte et des points de vue plus techniques, plus opérationnels.

Le PR 3.5 essaie de parler de points de vue commerciaux et se pose des questions. Pourquoi introduisons-nous ces étiquettes ? Pourquoi ces étiquettes sont-elles demandées pour être affectées ? On a des critères pour répondre à ces questions. On y

---

travaille dans ces recommandations. Et également au point IG 3.6, ce sont des critères pour l'évaluation des explications en rapport avec la PR 3.5 pour qu'il y ait un travail d'évaluation qui soit effectué à ce niveau.

Il faut bien voir les éléments que l'on peut évaluer, les raisons, des candidats pour demander ces étiquettes, pour demander et requérir ces variantes. Cela permet d'avoir un retour plus substantiel pour l'équipe de l'EPDP. Voilà ce à quoi nous travaillons. On a besoin d'avoir une base de compréhension solide de ces points parce que les registres ne vont pas facilement accepter certains points.

HADIA EL MINIAWI : Je voudrais noter que nous avons déjà dépassé le temps imparti. Je ne sais pas si vous pouvez résumer ou couvrir rapidement le reste. Ou bien, est-ce qu'on pourrait remettre cela à la semaine prochaine ?

JUSTINE CHEW : Passons à la diapo suivante. S'il y a quelques questions, je pourrais y revenir à la fin. Sinon, on peut couvrir cela à la prochaine séance.

---

HADIA EL MINIAWI : Merci beaucoup. Je crois que c'est une bonne manière d'avancer. Restez avec Satish sur cet appel, mais je crois qu'on va prendre des questions et on va avancer ensuite. Est-ce que quelqu'un a des questions pour vous, Justine, avant que nous passions au point suivant et aux génériques fermés que nous devons aborder également aujourd'hui ? Je ne vois pas de mains levées. Nous allons donc avancer et nous allons passer au point suivant à couvrir. Merci beaucoup.

Nous avons maintenant cinq minutes pour les génériques fermés. Voilà les génériques fermés. Greg, vous êtes prêt à intervenir ?

GREG SHATAN : Oui, vous m'entendez ?

HADIA EL MINIAWI : Oui, allez-y.

GREG SHATAN : Merci. Alan dira peut-être quelques mots également.

Nous allons avoir une autre réunion cet après-midi concernant le groupe travaillant sur les génériques fermés et nous allons travailler sur les documents. Nous sommes arrivés à un point intéressant. Nous essayons d'arriver à des conclusions en fait

---

avant l'ICANN77, d'avoir une opinion majoritaire qui se dessine. Je ne sais pas si on va pouvoir persuader tout le monde.

On essaie d'identifier nos différences lors de nos dernières réunions. Il y a une cristallisation un peu des sous-groupes, des différences au niveau des petits groupes qui ont des points de vue vraiment différents sur la question des génériques fermés. Est-ce qu'on doit être strict ou pas par rapport au concept d'intérêt public qui va avoir un impact fort sur les génériques fermés ? Et comment évaluer les informations que nous allons obtenir ? Ce sont des questions essentielles pour le groupe par rapport au conseil de la GNSO, par rapport aux parties diverses qui existent. Est-ce qu'on doit avoir une autoroute avec très peu de règles ou est-ce que cela doit être beaucoup plus codifié ?

Il y a les questions que posent certains membres du GAC, où la route serait plus étroite, il y aurait beaucoup plus de règles qui existeraient. Il faut voir comment on va résoudre cela au niveau du groupe. J'espère qu'on va pouvoir arriver à plus de discussions. On avait du mal à se persuader les uns et les autres. On a développé différents points.

Alan, je ne sais pas si vous voulez dire quelques mots.

---

ALAN GREENBERG :

Non, je n'ai pas grand-chose à rajouter, mis à part le fait que, comme vous l'avez dit, il y a clairement des positions multiples. On n'a pas d'unanimité au niveau du groupe et je crois que notre position à At-Large s'est alignée avec le GAC en gros. Il y en a qui sont d'accord avec nous. Mais ce qui compte, c'est que c'est mal compris. Pour le moment, ce n'est pas clair comment nous allons avancer si on n'a pas d'unanimité, s'il y a un seuil qui existe, quelle position nous allons présenter au conseil de la GNSO, au Conseil d'Administration, comment nous allons gérer la procédure de politique pour mettre en œuvre de tels points.

En fin de compte, il me semble que ce qui va ressortir de cela va aller un petit peu à l'encontre de ce que dit le GAC. Nous avons moins d'expression des opinions du GAC. Cela risque de ne pas toujours porter ses fruits. Comment allons-nous résoudre nos différences ? Comment allons-nous trouver une position unique qui pourra être mise en œuvre en tant que politique ? Parce qu'il y a des positions multiples et il y a un poids différent entre ces différentes positions de ces différents groupes. Je crois que tout dépend de comment cela sera géré. Est-ce qu'on va trouver un résultat qui va nous permettre de gérer le problème ou bien est-ce qu'on va créer un processus ? Est-ce qu'il va y avoir des retards de nombreuses années ? Est-ce que cela va pouvoir s'appliquer à la prochaine série ou à la suivante ?

---

On essaie de faire de notre travail. On essaie d'être optimiste et de s'assurer que cela pourrait être réglé.

HADIA EL MINIAWI : Je vois deux mains levées. D'abord Justine, puis Michael Palage.

JUSTINE CHEW : Merci. Une question à l'attention de Greg et d'Alan.

On m'a dit qu'on pourrait s'attendre à un projet de cadre d'ici la fin avril. On est début mai. Mais d'après ce que vous dites, j'ai l'impression qu'on est très loin d'un projet de cadre que pourrait examiner la communauté. Est-ce que je me trompe ?

ALAN GREENBERG : Greg, si vous permettez, la réponse, c'est qu'on avait prévu d'avancer vite et on essaie d'avancer aussi vite que possible. C'est tout.

JUSTINE CHEW : Merci.

HADIA EL MINIAWI : Merci Alan.

Michael, allez-y.

---

MICHAEL PALAGE :                   Merci.

Greg et Alan, je veux être respectueux des règles qui prédominent dans ce processus. Mais qu'est-ce qui est prévu par rapport aux détails ? Bien entendu, une autoroute rapide avec deux voies de circulation, des feux de circulation, etc. Est-ce que vous pourriez nous donner des détails par rapport à ce que sont les opinions minoritaires par rapport aux opinions majoritaires d'abord ? Et ensuite, je crois que les membres de ce groupe voulaient voir s'ils pouvaient travailler dans différents cadres pour avancer plus vite et cela ne semble pas être le cas. Est-ce que ce groupe a parlé en interne pour faire un point sur la situation : « Voilà, on a essayé de faire cela, mais cela ne marche pas. Donc, on va revenir à la méthode transparente et habituelle de faire des choses » ? Surtout par rapport à ce qui a été dit par rapport au GAC, je ne dirais pas que cela a été une perte de temps, mais bon... Merci.

ALAN GREENBERG :                   Je vais essayer d'y répondre.

GREG SHATAN :                    On en a parlé lors de la dernière réunion et on a dit qu'on allait s'acheminer vers une plus grande ouverture. La prochaine

---

réunion à l'ICANN77 sera ouverte, publique. On essaie encore de voir comment passer à un système plus ouvert et cela ne saurait tarder. En fait, il s'agit plus des règles de Chatham House plutôt que des règles de quiconque. Mais même selon les règles de Chatham House, vous pouvez dire quels sont les résultats des conversations, quel est le résultat finalement.

Je n'ai pas tous les détails sous les yeux, mais peut-être qu'il vaudrait mieux le reporter à la semaine prochaine puisque nous n'avons que cinq minutes cette semaine pour faire rapport, pour parler des critères d'évaluation par rapport à l'intérêt public et ce qui va à l'encontre de l'intérêt public pour éviter des comportements anticoncurrentiels. On a passé beaucoup de temps à parler, mais encore une fois, je pense que la semaine prochaine, on pourrait réserver un peu plus de temps pour vous donner un peu plus de détails pour que vous voyiez un peu quels sont les points de pression, quels sont les sujets de discussion et les préoccupations dont on débat aussi.

ALAN GREENBERG :

J'ajouterais que la décision d'être plus ouvert à l'ICANN77, cela partait du principe qu'on aurait un projet de cadre à présenter avant ; ceci reste encore à voir. Et comme Greg l'a dit, on a passé les deux dernières réunions à essayer d'identifier quelles sont les questions brûlantes. Cette semaine, je crois, on doit essayer de

---

résoudre ces questions brûlantes et on en est encore là. Et toute la question est de savoir ce qui va il se passer si nous n'y arriverons pas. C'est une excellente question, mais il n'y a pas de plan écrit. On part du principe qu'on va y arriver. Maintenant, si on n'y arrive pas, il y a un nouveau panorama qui s'ouvre inconnu. Voilà ce que je peux dire. Alors, on suit le mouvement et on espère pouvoir résoudre quelque chose.

Maintenant, si on applique une règle où 51 % remporte sans discussion, on aura une résolution, mais je ne suis pas sûr que ce soit la règle qui va être appliquée.

GREG SHATAN :

Oui, et je pense que même si on a une règle un peu plus GNSO avec ce qui semblerait être une majorité, cela l'emporte. Ensuite, savoir si c'est là qu'on en est ou si c'est la stratégie pour avancer, je ne sais pas. Il faudrait peut-être qu'il y ait plus de mouvement pour avancer vers quelque chose.

ALAN GREENBERG :

Oui. J'allais dire que le résultat de notre travail va aller vers un processus d'élaboration de politiques. Certains d'entre nous ont une préoccupation par rapport au fait que cela ne peut pas donner lieu à quelque chose qu'on ne voulait pas. Et on ne sait pas quel va être ce processus, on ne sait pas comment le groupe

---

va être structuré pour traiter cela. Donc, il y a beaucoup d'inconnus.

GREG SHATAN : Oui et cela relève du conseil de la GNSO et non pas du Conseil d'Administration par rapport au processus.

ALAN GREENBERG : Oui, et la manière dont ce processus va être soutenu par des effectifs. Et le résultat peut être partiellement conditionné par les personnes qui vont intégrer ce processus.

HADIA EL MINIAWI : Merci Alan et Greg. J'ai noté que Jonathan l'a dit sur le chat, on a besoin de bien réfléchir au point sur la situation que vous venez de faire bien.

S'il n'y a pas d'autres questions, nous passons à la mise à jour sur les commentaires politiques.

Récemment ratifiée par l'ALAC, aucun.

ORATEUR NON-IDENTIFIÉ : Excusez-moi. Si, nous avons le soutien aux candidats.

---

HADIA EL MINIAWI : Oui, effectivement. Sarah, est-ce que c'est vous qui allez nous présenter cela ?

SARAH KIDEN : Oui.

HADIA EL MINIAWI : Très bien. Alors, allez-y Sarah.

SARAH KIDEN : Merci beaucoup. Je vais vous faire une brève mise à jour aussi.

Cette semaine, nous avons peaufiné un peu notre rapport en préparation de notre réunion à l'ICANN77. Il y a une proposition du GAC d'utiliser la définition de l'ONU par rapport à « sous-développé » et d'utiliser la définition du GAC et de la GNSO pour « faiblement desservi ». Ce serait les pays ou régions qui n'ont pas d'économie du DNS bien développée ou des pays où les gouvernements ne sont pas conscients ou ont peu d'informations par rapport à l'ICANN, à son fonctionnement, etc. Nous soutenons cette suggestion et je crois que tout le monde semble satisfait de cette suggestion.

Ensuite, à la diapo 7, c'était l'autre point que je voulais vous présenter, l'équipe des domaines mondiaux nous a indiqué qu'un module ICANN Learn consacré aux programmes de

---

soutien aux candidats va être développé. L'objectif de ce module sera d'aider les candidats potentiels à bien comprendre quelles sont les conditions pour présenter leur candidature et quel est le processus d'évaluation. À la fin du cours ICANN Learn, il est prévu que les candidats potentiels répondent à une enquête et qu'on vérifie leurs connaissances par rapport aux conditions requises. Bien entendu, ce cours sur ICANN Learn abordera toute une série de questions, fournira tous les matériaux nécessaires.

Enfin, sur la diapo 9, on vient de commencer à aborder la discussion sur cet élément. Mais j'aimerais souligner l'importance de la recommandation 6. Dans le cadre du processus de candidature, ICANN Org doit vérifier la mesure dans laquelle les opérateurs de registre n'ayant pas réussi à avoir un enregistrement sont aidés pour avoir davantage d'informations pour l'avenir. Au sein du groupe de travail, on a discuté de la manière dont ce genre de données pourraient être collectées. Mais le texte a été assez bien toiletté et il est plus propre maintenant.

Voilà où on en est avant notre prochaine réunion de lundi prochain. Merci.

HADIA EL MINIAWI :                   Merci beaucoup, Sarah.

---

Je vois une main levée de Justine. Justine, allez-y.

JUSTINE CHEW : Merci Sarah. J'aime beaucoup ce que j'entends. J'aimerais préciser quelque chose s'il vous plaît. Est-ce qu'on dit maintenant que le candidat doit provenir d'une région faiblement desservie ou sous-développée ? Parce que si un candidat est basé dans un pays développé mais qu'il essaie d'aider une région faiblement desservie, comment ceci se passe ?

SARAH KIDEN : En fait, on a longuement parlé de cette question et les gens étaient préoccupés et ont dit : « Si on va trop dans le détail, vous créez une situation où les gens qui ne méritent pas un soutien aux candidats vont le recevoir. » Donc, sous-développé, faiblement desservi et faiblement représenté, voilà quels sont les critères utilisés. Il faut provenir d'une de ces régions.

HADIA EL MINIAWI : Merci Sarah.

Une question sur le chat et ensuite, je vais céder la parole à Abdulkarim. La question sur le chat est la suivante : « Est-ce que le module de soutien aux candidats sera une condition sine qua non pour tous les candidats ou est-ce que ce sera optionnel ? »

SARAH KIDEN : Merci. Ce sera optionnel parce que ce sera utilisé comme d'autres informations. La recommandation de notre groupe de travail, c'est que la sensibilisation se fasse de plusieurs manières, par exemple les réseaux sociaux qui, de manière traditionnelle, ne sont pas utilisés pour faire la publicité du programme de soutien aux candidats ou d'autres ressources qui peuvent être utilisées pour sensibiliser et pour que les gens prennent conscience de l'existence de ce programme. Merci. J'espère que ceci a répondu à la question.

Abdulkarim, allez-y, vous avez une question.

ABDULKARIM OLOYEDE : Merci beaucoup, Hadia.

Merci Sarah. Je voulais simplement clarifier. Vous avez mentionné la définition des Nations Unies de « développés » pour les pays développés, « moins avancés », « sous-développés ». Est-ce qu'il y a une définition de l'ICANN qui pourrait exister ? Parce que c'est en général au niveau du PIB que les pays sont classifiés aux Nations Unies. Il y a des concepts de « sous-développé » aux Nations Unies. Ce sont des concepts un peu différents pour nous, je crois. Est-ce qu'on doit utiliser ou pas la définition des Nations Unies ? Je me posais la question.

---

SARAH KIDEN : On va revenir à la diapo 2, merci. Pour « sous-développé », on utilise la définition des Nations Unies et pour « sous-desservi », on utilise une définition du GAC. Cela ne prend pas en compte l'économie du pays, mais le service dans le cadre du DNS et la connaissance qu'il y a de l'ICANN dans le pays ou la région. C'est une définition différente du GAC.

ABDULKARIM OLOYEDE : Parce que je sais que pour le Nigéria, nous avons ces définitions des Nations Unies et ce n'est pas considéré comme sous-développé. Véritablement, je crois qu'il faut être très prudents par rapport aux différents types de classification.

SARAH KIDEN : Oui, c'est noté. Merci.

HADIA EL MINIAWI : Merci Abdulkarim.  
Greg Shatan, allez-y avec votre question.

GREG SHATAN : Je rebondis sur ce qu'a dit Justine et j'essaie de comprendre si le soutien aux candidats sera disponible aux populations

---

autochtones qui peuvent être dans des pays développés. Par exemple aux États-Unis ou au Canada, vous avez des populations autochtones et c'est un exemple simplement que je voulais donner. La manière dont c'est écrit, je pense que cela risque de les exclure.

SARAH KIDEN :

On en a parlé dans le groupe de travail et je crois que les communautés autochtones peuvent demander un soutien pour les candidats. Je reviendrai vers vous à ce sujet. Je sais qu'on en a discuté néanmoins. Cela dépend du type de communauté. On en a parlé longtemps, mais la semaine prochaine, je vous donnerai plus de détails là-dessus.

GREG SHATAN :

Merci beaucoup.

Autre partie de ma question, « sous-desservi », « mal desservi », « sous-développé », toutes ces indications sur la pauvreté, la mortalité par rapport aux pays ou aux régions, il peut y avoir des parties très pauvres, très sous-développées dans un pays développé et il y a des communautés qui n'ont absolument pas de ressources même si elles sont situées dans un pays développé.

---

SARAH KIDEN : On va revenir là-dessus avec une réponse.

HADIA EL MINIAWI : Merci Sarah.

J'aimerais passer à Justine. Justine, allez-y pour votre question.

JUSTINE CHEW : Je serai rapide.

Je crois que John McCormack a fait un commentaire intéressant. L'étude d'ICANN Org après deux ans, [opérationnelle] pour avoir une évolution, ils suggéraient trois ans à la recommandation 6 plutôt que deux ans.

SARAH KIDEN : Merci Justine, c'est en effet une suggestion intéressante. C'est quelque chose que l'on va discuter d'ici peu et on va prendre cela en ligne de compte. Merci beaucoup.

Est-ce que c'est une ancienne main ?

ABDULKARIM OLOYEDE : Désolé, j'avais toujours la main levée.

HADIA EL MINIAWI : Je ne vois pas d'autres mains de levées.

---

Sarah, est-ce qu'il y a d'autres points que vous voudriez avancer ?

SARAH KIDEN : Oui, simplement, je vais vous demander de regarder le document, on est en train de le finaliser. Vous pouvez nous envoyer un retour avec la liste de diffusion, nous envoyer des commentaires ; ce serait tout à fait intéressant pour nous. Merci.

HADIA EL MINIAWI : Merci beaucoup.

YEŞİM SAĞLAM : Hadia, on ne vous entend plus.

HADIA EL MINIAWI : Excusez-moi, j'étais en sourdine.

Pour les commentaires de politique, on n'a pas de mise à jour cette semaine, donc nous allons rapidement avancer à Michael Palage et Bill Jouris qui vont nous parler du contrat de registre pour .net. C'est dans le cadre de référence de l'ICANN et nous allons donner la parole à Michael Palage.

MICHAEL PALAGE : Je serai très rapide pour que Justine et Satish puissent conclure.

---

Nous avons eu un retour positif en ligne et hors ligne. Au niveau du Panama, il y a eu une demande pour venir nous prêter main forte. Nous n'avons pas encore reçu de cadre de référence et de réponses. Avec Bill, nous sommes en rapport avec [inaudible] avant de faire cela. Et d'ici la semaine prochaine, nous espérons avoir plus d'informations.

Je redonne la parole puisque je pourrai en dire plus la semaine prochaine.

HADIA EL MINIAWI :

Merci beaucoup, Michael et Bill, d'avoir été si brefs. Il y aura une mise à jour lors de du prochain appel.

Nous avons Cheryl, Justine et Jonathan qui vont nous faire une mise à jour pour les SubPro. Jonathan a la main levée. Allez-y.

JONATHAN ZUCK :

Merci beaucoup. Je ne veux pas trop déranger l'ordre du jour et les horaires, mais j'ai une question, Bill et Michael.

La présentation de la semaine dernière était substantielle. Est-ce qu'il y a eu des réactions sur les points individuels qui ont été soulevés ? Et qu'est-ce que vous pensez de la réception de cette présentation ? Quels sont les thèmes que vous allez recommander par rapport à cela dans votre réponse ?

---

MICHAEL PALAGE : Je veux en parler avec Bill et [inaudible] d'abord. Pour la liste du CPWG, on a beaucoup parlé du [inaudible], de ces différents contrats. L'ICANN peut répondre plus précisément à cela. Je crois qu'il y avait plus de 40 soumissions à ce sujet. Nous avons identifié cela comme étant un des problèmes principaux, une des thématiques qui doit être gérée pour voir si on peut incorporer ces points dans notre réponse pour que l'At-Large puisse décider de les inclure ou pas.

Nous voulons vraiment utiliser notre prochain appel avec [inaudible], qui est un juriste, pour avoir plus de détails et réfléchir davantage à cette thématique.

JONATHAN ZUCK : Merci.

HADIA EL MINIAWI : Je vois que Naveed a levé la main, nous allons lui donner la parole.

NAVEED BIN RAIS : J'aimerais rebondir là-dessus.

Lors de la dernière réunion, nous avons eu une présentation sur .net. Il y a différents points de vue qui ont été présentés et je sais

---

qu'on avait un accord avec les différents types de commentaires qui seront effectués. Est-ce qu'on va revenir là-dessus la semaine prochaine ? Est-ce qu'on va avoir un consensus pour s'assurer que c'est bien dans le cadre et la mission de l'ICANN et pour voir à quel niveau nous pouvons commenter ?

BILL JOURIS :

C'est ce qu'on essaie d'avoir d'ici la semaine prochaine en effet, une présentation à ce sujet et peut-être trois ou quatre points sur lesquels nous voulons nous concentrer. On n'a pas encore eu le temps de faire cette présentation, mais on espère la préparer pour la semaine prochaine.

HADIA EL MINIAWI :

Une suggestion de Jonathan. La semaine prochaine, il y aura une autre présentation aussi. Je ne vois pas d'autres mains levées. On va attendre votre présentation, Michael et Bill.

Je redonne la parole à Jonathan pour la mise à jour de l'équipe SubPro.

JONATHAN ZUCK :

Cheryl a travaillé à un effort pour passer en revue cette panoplie de recommandations d'At-Large qui sont actuellement devant le Conseil d'Administration de l'ICANN et avec le personnel, nous essayons de déterminer quelles sont les recommandations qui,

---

potentiellement, pourraient avoir un impact sur le calendrier de la nouvelle série de gTLD. Si cela a un impact éventuel, nous pensons que nous devons y travailler même si cela a un impact sur le calendrier. Il y a des décisions à prendre, par exemple des recommandations. Est-ce que deux millions de dollars suffisent pour le programme de soutien ? C'est une décision importante.

Il y a une autre recommandation dont l'origine est du SSAC pour une étude sur l'utilisation malveillante du DNS par rapport aux nouveaux gTLD. Je crois que c'est important. L'ICANN a annoncé une étude sur ce point. Il me semble que cette étude doit être finie avant qu'on lance une nouvelle série. Les conclusions doivent être utilisées pour avoir des mécanismes de sauvegarde éventuellement. Ce doit être un prérequis, une condition essentielle d'une nouvelle série et avant une nouvelle série de gTLD.

Il y a beaucoup de discussions qui ont lieu. Il y a des petits groupes de travail qui existent et je crois qu'il faut être ferme. On doit présenter, y compris au niveau de ce groupe, quels sont nos premiers points de vue et recevoir un retour sur ces questions. La petite équipe essaie d'évaluer ce qui est essentiel et ce sur quoi on va le plus se battre.

J'espère que cela fait sens. Je suis prêt à répondre à vos questions. En tout cas, voilà ce que fait cette petite équipe, cette

---

sous-équipe des SubPro pour les procédures ultérieures. Et comme l'a dit Cheryl, il va y avoir un atelier qui va se dérouler lors de la réunion de l'ICANN77. C'est [inaudible] qui nous l'indique dans le chat. Voilà comment nous allons avancer avec les participants. Pendant les prochaines deux années et demie, nous allons travailler à ces problématiques. Merci beaucoup.

HADIA EL MINIAWI :

Merci Jonathan. Je ne vois pas de mains levées. Merci beaucoup Cheryl de tout ce travail et merci à toute l'équipe SubPro.

Maintenant, je vous cède de nouveau la parole, Jonathan, pour aborder la question de l'ICANN77. Nous avons trois séances politiques.

Je vais brièvement parler de la première séance dont l'intitulé sera « Le point de vue de l'utilisateur final, la prochaine série de nouveaux gTLD ». La séance va surtout se concentrer sur le point de vue des utilisateurs finaux. On va proposer cette séance en deux parties. Première partie : écouter les points de vue des cinq RALO sur le nouveau programme des nouveaux gTLD en se concentrant sur la question du programme de soutien aux candidats, sur l'utilisation malveillante du DNS, les IDN et les candidatures communautaires. Et la deuxième partie de la séance aura pour objectif d'écouter la perspective de toutes les

---

parties prenantes pour la prochaine série de nouveaux gTLD du point de vue des utilisateurs finaux.

L'objectif de cette séance est de collecter les retours régionaux et communautaires par rapport au programme des nouveaux gTLD du point de vue de l'utilisateur final. Le résultat attendu, c'est d'identifier les points forts et les points faibles de la prochaine série des nouveaux gTLD du point de vue des utilisateurs finaux.

Voilà les réflexions initiales qu'on a par rapport à cette séance. C'est sur le Google Doc et on va tous contribuer au travail sur les objectifs recherchés avec cette séance, thématiques, etc. Comme Jonathan et Cheryl l'ont dit, nous aurons une séance interne par rapport au programme des nouveaux gTLD.

Jonathan, je vais maintenant vous céder la parole pour parler de ce qu'il reste à régler par rapport à la séance intercommunautaire sur les enchères.

JONATHAN ZUCK :

Merci Hadia.

Effectivement, on a une discussion en cours qui s'appelait questions non résolues. En fait, on n'a pas résolu cette question par l'équipe SubPro avant de finaliser le rapport. On a eu une réunion très productive sur ces deux questions.

---

D'abord, par rapport au soutien aux candidats, cela a été une excellente séance qui nous a aidés à voir plus clair par rapport à notre propre position vis-à-vis du soutien aux candidats. Et une autre séance sur les génériques fermés et l'une des questions qui restent en suspens et dont le Conseil d'Administration continue de parler et le reste de la communauté aussi, ce sont les enchères et comment résoudre cette question des enchères pour la prochaine série. Il y a un sentiment assez fort au sein de l'ALAC, au sein du GAC et aussi ailleurs pour dire que ce système des enchères privées a donné lieu à énormément de promesses potentielles de gains dans cette série à venir. Le processus de résolution de différends qui minimisent ces gains et une justification pour le soutien aux candidats pour qu'ils puissent y participer, c'est ce dont on a parlé. Donc, comment est-ce que les enchères peuvent faire sens? Parce qu'on n'est pas particulièrement en faveur des enchères privées, mais peut-être que cela peut permettre aux petites entités de participer, de voir comment ces petites entités ont pu faire des demandes d'enregistrement plus grandes et donc, entrer en concurrence avec des entités plus grandes.

Il faudrait essayer d'approfondir un peu cette discussion dans le domaine des enchères. C'est un peu l'objectif de cette séance.  
Merci Hadia.

---

HADIA EL MINIAWI : Merci beaucoup, Jonathan. Cette séance est prometteuse.

Je vois la main levée de Michael Palage.

MICHAEL PALAGE : Peut-être que l'économiste de l'ICANN pourrait intervenir aussi. Je sais qu'on lui a envoyé une invitation par le passé, mais peut-être qu'on peut relancer l'invitation pour qu'il puisse intervenir.

JONATHAN ZUCK : Oui, peut-être. Je crois qu'il y a beaucoup d'études en cours en ce moment et peut-être que l'économiste est assez pris et il faut essayer de voir quel est le nouveau rôle de cette personne. Mais merci Michael de cette suggestion.

HADIA EL MINIAWI : Merci Jonathan. Il y a eu des commentaires intéressants sur le chat, peut-être que vous devriez y jeter un coup d'œil.

Si nous n'avons pas d'autres demandes d'intervention ni de mains levées, on pourrait passer au point divers points divers.

Point divers. Encore, je ne vois pas de mains levées. Donc, nous passons au point suivant, prochaine réunion. Elle aura lieu le mercredi 19 h UTC. Pouvez-vous confirmer ?

---

YEŞİM SAĞLAM : Oui, bien sûr Hadia. Notre prochaine réunion aura lieu, comme vous l'avez dit, mercredi prochain le 10 mai à 19 h UTC.

HADIA EL MINIAWI : Merci.

Merci à tous d'avoir participé à cet appel. Merci à tous de votre participation active. Merci à nos interprètes. Et je cède la parole au personnel pour lever la séance.

YEŞİM SAĞLAM : Merci beaucoup, Hadia. Merci à tous de votre participation. Cette réunion est maintenant terminée. Excellente fin de journée à tous. Au revoir.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**